



Palézieux, le 19 janvier 2007

Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux

Préavis municipal 01/07 concernant une demande de crédit d'étude pour la réfection de l'Auberge communale

Au Conseil communal de Palézieux,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Depuis de nombreuses années déjà, l'état général de l'Auberge communale fait partie des préoccupations de la Municipalité. En effet, l'état des WC par exemple et les derniers contrôles sanitaires effectués à la cuisine ne sont de loin pas élogieux pour un bâtiment communal. Si les salles à boire et à manger ne sont pas encore en trop mauvais état, l'appartement du tenancier est vétuste et les murs de la cave sont en complète décrépidité.

Depuis fort longtemps, ce poste fait partie des projets d'investissements, mais en raison de la situation financière de la Commune, ces travaux ont à chaque fois été repoussés à des temps meilleurs.

Saisissant l'occasion du prochain départ de M. Pinto fixé au 30 juin 2007 et pour les raisons mentionnées ci-dessus, la Municipalité a décidé d'entreprendre une étude globale afin de déterminer le coût de la réfection complète du bâtiment.

A cet effet, elle s'est adressée au bureau Reymondin et Fantoli à Oron-la-Ville, qui avait déjà « planché » par le passé sur une modification et une mise en conformité des WC.

Dans le cadre de cette étude nous avons décidé de prévoir plusieurs étapes de travaux. Cependant, ce n'est que sur la base de l'estimation des coûts que nous proposerons ensuite au Conseil communal le programme de travail et une demande de crédit de construction soit par tranches ou directement en globalité.

Le montant des honoraires consacrés à cette étude se monte à **fr. 40'000.-** (TTC).

./.





Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux



Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Palézieux vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 01/07 du 19 janvier 2007,
- entendu le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

1. D'accorder à la Municipalité le crédit de fr. 40'000.-- pour procéder à une étude de réfection de l'Auberge communale.
2. De l'autoriser à financer cette dernière avec les liquidités de la caisse communale

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Philippe Tailens

Jean-Daniel Graz

